

VILLE DE RIORGES

N° 3_1

OBJET :

CADRE DE VIE-COMMERCE- ARTISANAT-DEVELOPPEMENT DURABLE

**MODIFICATION N° 2 DU PLAN
LOCAL D'URBANISME (PLU)
APPROUVE LE 20 OCTOBRE
2016**

LANCEMENT DE LA PROCEDURE

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 5 JUILLET - 20 h 00

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 6 juillet 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 21 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, André CHAUVET, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Jacky BARRAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Nicole AZY, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILLIERE, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, Chantal LACOUR, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Nathalie TISSIER-MICHAUD

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jacky BARRAUD	Michelle BOUCHET
Nabih NEJJAR	Eric MICHAUD
Pascale THORAL	Nathalie TISSIER-MICHAUD
Stéphane JEVAUDAN	Roland DEVIS
Nicole AZY	Martine SCHMÜCK
Thierry ROLLET	André CHAUVET
Blandine LATHUILLIERE	Bernard JAYOL
Valérie MACHON	Brigitte MACAUDIERE
Elodie PINSARD-BARROCAL	Véronique MOUILLER
Chantal LACOUR	Isabelle BERTHELOT
Guy CONSTANT	Jacqueline RUBLON
Florence COLOMB	Martine LAROCHE SZYMCZAK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180705-3_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2018

Affichage : 09/07/2018

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**MODIFICATION N° 2
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
APPROUVE LE 20 OCTOBRE 2016
LANCEMENT DE LA PROCEDURE**

Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie, expose à l'assemblée :

"Par délibération du 20 octobre 2016, le conseil municipal a approuvé le projet de révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune. La modification n° 1 a été approuvée le 25 mai 2018.

Dans un souci de cohérence et d'adaptation du document d'urbanisme en fonction de certains enjeux réglementaires et d'aménagement, le PLU nécessite une nouvelle modification. Cette procédure implique une enquête publique où seront proposées des évolutions ne remettant pas en cause l'économie générale du Plan d'Aménagement et du Développement Durable.

La présente modification porte sur différents sujets dont la liste exhaustive figure ci-après :

- la **création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)** "extension-renforcement de Riorges centre" en lieu et place du Périmètre de mise en Attente d'un Projet d'Aménagement ;
- le **repérage du bâtiment agricole de Chancy** pour permettre son changement de destination en habitation ;
- l'**évolution de l'annexe du Schéma Directeur de l'Assainissement** en actualisant les informations et en y ajoutant le Schéma Directeur de gestion des Eaux Pluviales ;
- l'**évolution du zonage** de quatre sites sur les rues de Saint-Alban et de Saint-André pour agrandir les espaces naturels, sur les Orientation d'Aménagement et de Programmation "Ecole des Sables" et "Extension-renforcement de Riorges centre" pour une mise en cohérence avec son phasage d'ouverture à l'urbanisation ;
- l'**adaptation et la correction du règlement pour en faciliter sa compréhension** (implantation des abris de jardins et piscines, édification des clôtures, façades et toitures, surplomb du domaine public, etc.) ;
- la **modification de 24 emplacements réservés** portant sur leur création, description, évolution des emprises et suppression ;
- l'**actualisation de l'échéancier des OAP** comprenant notamment le bilan chiffré au réel et en prévisionnel des chiffres de la construction de logements et de la consommation de l'enveloppe foncière, la création d'une nouvelle date intermédiaire d'ouverture à l'urbanisation en 2023 impliquant une refonte du

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180705-3_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2018

Affichage : 09/07/2018

.../...

.../...

cadencement, le changement de zonage en AUc1 de l'OAP "Ecole des Sables" en raison de son report en 2021 et le report -total ou partiel- des OAP "Maréchal Foch-La Croix Blanche", "Route d'Ouches" et "Pierre Dubreuil" après 2026."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de lancement de la procédure de modification n° 2 du PLU.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 6 juillet 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180705-3_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2018

Affichage : 09/07/2018